

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO «LIVR'EN SCENE»

- Médiathèque Jean Rouppert à Custines -

Du samedi 10 avril au samedi 12 juin 2021

Organisé par la médiathèque Jean ROUPPERT de Custines, en partenariat avec la Médiathèque de Meurthe et Moselle, ce concours photo intitulé « Livr'en scène » est proposé dans le cadre des festivités pour les 20 ans de la structure.

ART. 1. : Public visé

Ce concours est ouvert aux adhérents de la médiathèque (Custinois ou non), ainsi qu'à toute personne habitant, travaillant ou étant scolarisée à Custines, âgée de 9 ans et plus.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

3 catégories seront représentées pour ce concours : 9-12 ans / 13-17 ans / 18 ans et +.

Les candidats étant préalablement inscrit et ce avant le vendredi 7 mai 2021 seront admis à participer au concours.

ART.2 : Principe du concours

La photo proposée doit montrer un livre dans une composition. L'idée est de jouer avec les mots du titre (voir exemple sur affiche). Il est interdit de mettre en scène des êtres humains.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas accepter des photos ou des commentaires jugés inappropriés pour le concours, y compris, mais sans s'y limiter, tout contenu calomnieux, diffamatoire, obscène, pornographique, injurieux, offensant, profane ou portant atteinte aux droits d'auteur ou à tout autre droit de toute personne.

ART.3 : Modalités et durée du concours

Afin de participer à ce concours, vous devez vous inscrire via un bulletin d'inscription disponible à la médiathèque (aux heures et horaires d'ouverture), en mairie, ou en téléchargement sur le portail de la médiathèque (<http://custines-pom.c3rb.org/>).

Les photographies pour le concours seront toutes prises par les participants et ne devront pas être retouchées numériquement sous peine de disqualification. Une seule photo par participant.

La photo devra être envoyée à l'adresse suivante : mediatheque@ville-custines.com à partir du samedi 1^{er} mai et ce **jusqu'au lundi 24 mai 2021 à minuit**, en précisant ses coordonnées (Nom, prénom, catégorie).

Le format demandé est JPEG (.jpg). Taille minimale : 250 Ko, taille maximale : 5 Mo.

ART. 4 : Jury

Le jury, composé d'élus, d'agents territoriaux (médiathèque, mairie), de membres du Conseil Municipal d'Enfants, d'un enseignant de l'école primaire et de la responsable du CDI du collège Louis Marin, se réunira le mardi 1^{er} juin 2021.

La décision du jury ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

ART. 5 : Prix

Lots pour les 3 premiers de chaque catégorie :

	Adultes : 18 ans et +	Ados : 13 - 17 ans	Enfants : 9 - 12 ans
1^{er} prix	Liseuse = 100 €	Un appareil photo instantané + papier photo	Chèques lire d'une valeur de 80 €
2^{ème} prix	Chèques lire d'une valeur de 40 €	Chèques lire d'une valeur de 40 €	Chèques lire d'une valeur de 40 €
3^{ème} prix	Chèques lire d'une valeur de 20 €	Chèques lire d'une valeur de 20 €	Chèques lire d'une valeur de 20 €

Les prix seront attribués lors d'une cérémonie qui aura lieu le samedi 12 juin 2021. Les lauréats seront avertis individuellement.

En cas d'absence, les prix pourront être récupérés à la médiathèque à partir du mardi 15 juin 2021, aux jours et heures d'ouverture.

ART. 6 : Garanties

Le fait de participer au concours et l'envoi du mail incluant la photo impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement. Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leur nom et de leur photographie dans le cadre de la communication de la Ville.

ART. 7 : Annulation

La médiathèque se réserve le droit d'annuler le présent concours, notamment en cas de trop faible participation.

L'annulation du présent concours ne pourra pas faire l'objet d'une compensation financière.



**Médiathèque
Jean Rouppert**



**Ville de
Custines**



**Médiathèque de
Meurthe-et-Moselle**